

## ANALYSE

## El Haïte au Club de L'Economiste

## La traque aux pollueurs lancée

• 6 usines fermées, 13 mises en demeure,...

• Un plan national de contrôle

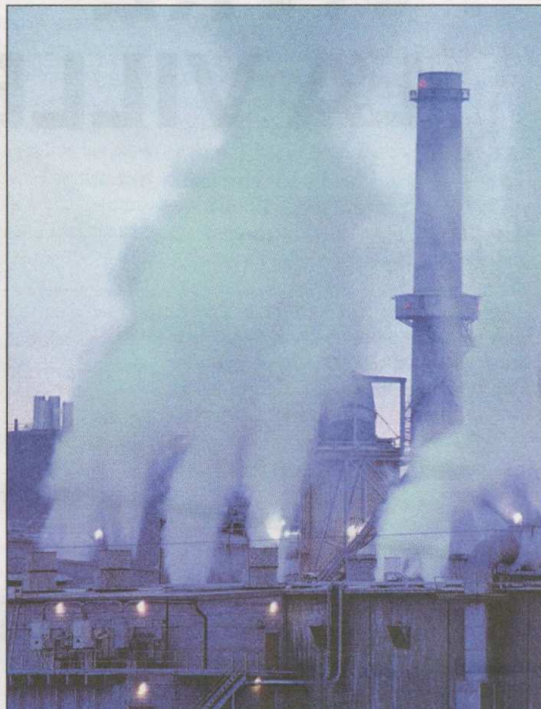
**H**AKIMA El Haïte est déterminée à sévir contre ceux qui n'appliquent pas les prescriptions des dossiers d'acceptabilité environnementale. D'ailleurs, les résultats des derniers contrôles ne se

sont pas fait attendre. La ministre en charge de l'Environnement a procédé à la fermeture de 6 usines et la mise en demeure de 13 autres, coupables à ses yeux de n'avoir pas respecté leurs engagements en matière d'études d'impact. Mais attention, ces fautifs ne sont pas laissés en rade. La ministre leur demande de prendre attache avec son département pour procéder à la mise à niveau de leurs installations. En effet, le fonds de dépollution industrielle est

destiné à leur venir en aide pour qu'ils puissent travailler dans les règles de l'art. Lorsqu'un écart est constaté, l'industriel est appelé à le résoudre. «Lorsqu'il ne fait rien, nous demandons au gouverneur de faire le nécessaire. C'est la procédure assortie des pénalités», dit-elle. Quant aux sanctions, elles dépendent du secteur concerné (déchets, air, littoral,...). Elles peuvent varier entre 700 DH et 2 millions de DH pour le littoral par exemple.

Il y a une prise de conscience de la nécessité de faire le suivi des autorisations données par le ministère aux industriels.

En tout cas, la ministre veut systématiser le contrôle. «Après la construction d'une usine, qui me garantit que l'opérateur a réalisé les dispositions prévues par le dossier d'acceptabilité environnementale?», s'interroge-t-elle. D'ailleurs,



*Au Maroc les maladies respiratoires liées à la pollution atmosphérique sont très graves. Une étude en cours indiquera les montants de pertes économiques de la pollution de l'air*  
(Ph. L'Economiste)

avant son arrivée, le département recevait une moyenne d'une centaine de requêtes par an. Depuis, «nous en recevons tous les jours. Le service des requêtes saisit la police environnementale qui se déplace pour procéder aux vérifications nécessaires», explique-t-elle. Dans ce domaine, la ministre ne fait pas dans la demi-mesure. «Les deux dernières requêtes ont concerné des personnes appartenant à mon parti, le MP», rappelle-t-elle. Mais cela ne l'a pas empêchée de sévir. Ce qui a provoqué un tollé dans les rangs du parti de Mohand Laenser. Qu'importe, pour elle, «tout ce qui touche à la santé des citoyens est au-dessus du gouvernement et de la politique». Même si elle ne veut pas avoir la réputation de quelqu'un qui ferme les usines, son objectif est de protéger la santé des citoyens qui habitent à proximité. Au Maroc, les maladies respiratoires liées à la pollution atmosphérique sont très graves. Une étude en cours indiquera les montants des pertes économiques de la pollution de l'air. Et elle interpelle l'assistance: «Autour de vous, combien de personnes sont asthmatiques ou allergiques? Nous attendons les résultats épidémiologiques, mais le coût sanitaire et l'inconfort humain sont énormes», dit Hakima El Haïte. □

Mohamed CHAOU

Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

## Le rôle de la police environnementale renforcé

**M**AIS pour réussir l'opération de contrôle qui commence à exercer une pression sur les opérateurs indisciplinés, Hakima El Haïte veut renforcer le rôle de la police environnementale. Avant le décret qui instaure la création de ce corps, le ministère comptait 100 policiers assermentés. Mais, ils sont souvent des directeurs ou des chefs de division, occupés au travail administratif. Son département en a formé pour le moment 25, dotés de kits de contrôle, de voitures et de laboratoires mobiles. L'achat des équipements de radioactivité est en cours. D'ailleurs, le ministère a élaboré un plan national de contrôle. L'orientation générale est de faire de tous les agents de police des contrôleurs de l'environnement. La ministre est consciente que son objectif est loin d'être réalisé avec 25 policiers de son département. Elle souhaite bénéficier de l'appui décisif de la DGSN et de la Gendarmerie. D'ailleurs, Hakima El Haïte a préparé un arrêté, actuellement à l'étude au ministère de l'Intérieur. Elle veut s'attaquer au grand chantier qui vise à mutualiser les moyens de l'Etat pour permettre que «chaque agent de police, même celui de la circulation par exemple puisse verbaliser sur les ordures au même titre que le non port de la ceinture de sécurité». La meilleure police de l'environnement n'est pas celle du ministère de tutelle mais celle de l'Intérieur et de la gendarmerie nationale. D'ailleurs, la ministre est en pourparlers avec les gouverneurs et les walis pour généraliser cette expérience. La wali de Kénitra est donnée en exemple pour avoir envoyé une liste de 8 policiers environnementaux. □



## El Haite au Club de L'Economiste

## Les prémices d'une révolution verte



• **Prise de conscience des industriels du potentiel des filières écologiques**

• **Première station de traitement de PCB en Afrique**

• **Un plan d'élimination des déchets agricoles**

ELLES sont généralement des PME, qui ont fait du développement vert leur créneau. Et «certaines d'entre elles constituent une fierté pour le Maroc», a estimé Hakima El Haite, ministre déléguée en charge de l'Environnement, qui était l'invitée du Club de L'Economiste à Rabat. Pour elle, «contrairement à une idée reçue, les entreprises opérant dans les filières vertes ne peinent pas à décoller. Il s'agit surtout d'un manque de visibilité vis-à-vis de l'opinion publique». La ministre a indiqué que «le Maroc est en avance par rapport à plusieurs pays dans ce domaine». Aujourd'hui, «nous

avons une dynamique exceptionnelle, porteuse de valeur ajoutée», a souligné El Haite. Celle-ci affirme que beaucoup d'entreprises

de fonds internationaux dans cette dynamique. «Nous venons de recevoir un million d'euros de la BAD pour appuyer les petits

## Ecotaxe

HAKIMA El Haite a insisté sur la prise de conscience de la part des industriels concernant l'importance de ce virage écologique. «Ils ont une réelle volonté de contribuer, notamment en matière d'écotaxe, dans la mesure où ils ont compris les enjeux», a expliqué la ministre. Cette écotaxe concerne notamment la filière des batteries, qui connaît aussi une véritable dynamique de développement vert. Les batteries usagées sont recyclées dans le circuit informel. Et les 9 kilos de plomb que contient chaque batterie sont acheminés vers l'international et vendus entre 6 et 7 DH le kilo. Ce qui fait perdre au Maroc de grandes sommes, évaluées à 1,6 milliard de DH par an. Aujourd'hui, la mise en place d'une filière de transformation et de valorisation des déchets de batteries a nécessité la mobilisation de 75 millions de DH d'investissement. Mieux, le département d'El Haite a élaboré un décret et des arrêtés, qui sont actuellement au niveau du SGG, imposant aux vendeurs d'exiger l'ancienne batterie des clients avant de leur vendre une nouvelle, ou bien payer 150 DH. Les importateurs seront également obligés de payer 150 DH à la douane pour chaque batterie introduite sur le marché national. Et le ministère devra récupérer 30 DH sur chaque unité. □

demandent des autorisations pour s'impliquer dans ces filières. Et «compte tenu des moyens dont nous disposons, nous sommes réellement débordés au niveau du ministère», a-t-elle fait savoir. La ministre a aussi mis l'accent sur l'implication des bailleurs

métiers de croissance verte», a-t-elle indiqué. Ceci est d'autant plus important que les entreprises vertes ont été souvent créées autour de petits groupes, avant de voir leurs activités décoller. La ministre donne l'exemple de la société Kilimanjaro, qui opère dans

la collecte et la valorisation des huiles alimentaires usagées. D'autres entreprises se sont aussi lancées dans le tri des déchets, la valorisation du plastique, du papier... Des projets d'envergure ont été également lancés par le privé en partenariat avec le ministère de l'Environnement. C'est le cas notamment de la première station en Afrique de traitement de PCB. Une société privée a investi 160 millions de DH dans cette structure et va commencer à traiter cette substance dangereuse, que l'on retrouve notamment dans les générateurs électriques. Cette dynamique concerne aussi le secteur agricole. D'ailleurs, un plan d'élimination des déchets agricoles a été mis en place. Cela concerne notamment les serres, les grignons et les margines des olives... La ministre a indiqué que ces programmes ont une capacité d'autofinancement. Et «des investisseurs sont disposés à créer des usines pour fabriquer des bûches à partir du grignon, ou pour recycler le plastique des serres». □

M.A.M.



Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)